



Xplore inc.

Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Dernière modification : Mai 2024

1.0 Introduction

Les politiques de Xplore inc. (« Xplore ») en matière de sélection et de gestion des fournisseurs sont conçues pour soutenir les relations avec les fournisseurs qui fabriquent et s'approvisionnent de façon responsable, tout en respectant les normes et les lois internationales en matière de travail et de droits de la personne. Nous cherchons à faire affaire avec des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux qui se dévouent à des pratiques commerciales, éthiques, durables et responsables.

Xplore dénonce toutes les formes d'esclavage moderne, notamment le travail des enfants et le travail forcé. Le présent rapport décrit les activités que Xplore inc. a menées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « Période de référence ») afin de limiter les risques en matière de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

Les renseignements fournis dans le présent rapport se rapportent à Xplore inc., car il s'agit de la seule entité du groupe Xplore à avoir des obligations de déclaration en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

2.0 Notre société

Fondée dans de petites villes du Canada, Xplore se consacre à offrir un service Internet rapide et fiable aux Canadiens des collectivités rurales. Grâce à notre infrastructure de fibre optique, sans fil et satellite de prochaine génération de calibre mondial, à un réseau de vendeurs locaux et à un soutien technologique basé au Canada en tout temps, vous obtenez la connexion Internet dont vous avez besoin et la tranquillité d'esprit en sachant que vous êtes soutenu.

Structure de la société et activités

Xplore inc. est une société privée constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick. Elle compte plusieurs filiales, dont Xplore Fibre L.P. et d'autres sociétés incorporées qui sont toutes ultimement contrôlées par le même groupe. Ensemble, ces entités construisent et exploitent des réseaux de fibre optique, de téléphonie fixe sans fil et à satellites afin d'offrir des services d'Internet à haut débit, de voix par IP et de télévision aux consommateurs et aux entreprises de zones rurales. Nous proposons l'installation de nos services de communication, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers, et fournissons un service d'assistance à la clientèle basé au Canada pour tous nos services.



Xplore participe activement à des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance, et des mises à jour sont fournies régulièrement au conseil d'administration.

Risque limité de travail forcé et de travail des enfants dans notre société

Xplore estime que le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa société est faible. Xplore est une société canadienne qui exerce toutes ses activités sur le territoire canadien. Selon Global Slavery Index, en 2023, le Canada était en dessous de la moyenne en matière de vulnérabilité à l'esclavage moderne, ce qui signifie que le risque de travail forcé et de travail des enfants est faible.

Tous les lieux de travail de Xplore sont régis par les lois et les normes canadiennes du travail et de l'emploi. Comme il est décrit plus en détail ci-après, la société a mis en place des politiques et une formation rigoureuses pour faire respecter les normes de la société en matière de sécurité au travail, de traitement équitable des employés et de conduite éthique des affaires.

3.0 Nos chaînes d'approvisionnement

Xplore se procure certains produits dans le cadre de la prestation de ses services. Un nombre limité de ces biens est importé directement de l'étranger. Xplore inc. est le seul importateur officiel de produits importés par le groupe Xplore.

La majorité des biens importés par Xplore sont des produits électroniques que nous 1) fournissons à nos clients dans le cadre de nos services ou 2) utilisons à l'interne pour fournir des services à large bande, de voix par IP et de télévision. Ces biens comprennent, entre autres, des antennes, des routeurs, des commutateurs, des modems, des appareils téléphoniques, des câbles et des raccords.

Nous nous approvisionnons presque exclusivement auprès de fournisseurs importants et réputés qui ont une forte présence dans le secteur canadien des télécommunications. La majorité des biens que nous importons proviennent des États-Unis. Combinés aux importations en provenance de la Chine et de Taïwan, ces produits représentaient près de 95 % de nos importations totales en valeur au cours de la Période de référence.¹

Les activités d'importation de Xplore peuvent comporter un risque de travail forcé ou de travail des enfants, particulièrement en Chine et dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est, où les droits de la personne et les protections du travail ne sont pas aussi rigoureux qu'en Amérique du

¹ Au cours de la Période de référence, le Global Slavery Index donne à Taïwan une prévalence de l'esclavage moderne de 1,7 pour 1000 personnes, aux États-Unis de 3,3 pour 1000 personnes, et à la Chine de 4 pour 1000 personnes.



Nord. Les mesures que nous avons prises pour évaluer et atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d’approvisionnement sont décrites ci-dessous.

4.0 Comment traitons-nous le risque de travail forcé et de travail des enfants?

Xplore a mis au point une approche à plusieurs volets pour évaluer le risque lié au travail forcé et au travail des enfants dans notre milieu de travail et nos chaînes d’approvisionnement.

Notre équipe de direction est chargée d’évaluer l’efficacité de ces mesures. Chaque année, nous examinons et évaluons le caractère adéquat de ces contrôles et nous communiquerons avec les fournisseurs à l’avenir pour évaluer la conformité au code de conduite des fournisseurs et aux autres politiques pertinentes.

Politiques et procédures internes de la société

Xplore maintient un code de conduite décrivant les valeurs fondamentales de la société, notamment les normes de comportement que tous les employés doivent respecter. Le code de conduite fournit aux employés des attentes claires à l’égard de leur conduite dans tous les aspects de leur travail, y compris le maintien d’un milieu de travail sûr, l’interaction respectueuse et inclusive avec les collègues et les partenaires, les interactions respectueuses avec les collègues et la conduite éthique des affaires avec les partenaires et les fournisseurs externes.

Le code de conduite est revu annuellement par la direction de Xplore afin de s’assurer que le contenu demeure à jour et qu’il reflète les valeurs fondamentales de Xplore.

Tous les employés sont tenus de participer à une formation interactive annuelle afin de s’assurer qu’ils ont lu et compris le code de conduite de la société. Les nouveaux employés sont tenus d’examiner et de signer le code de conduite dans le cadre du processus d’intégration de la société.

Code de conduite des fournisseurs

En 2024, Xplore a élaboré et mis en œuvre un code de conduite des fournisseurs qui décrit les normes que Xplore s’attend à ce que ses fournisseurs respectent en matière de main-d’œuvre, d’éthique, de santé et sécurité et d’environnement.

Le code de conduite des fournisseurs exige que nos fournisseurs adhèrent aux lois et normes reconnues à l’échelle internationale régissant les conditions de travail, notamment les conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail (OIT). Il interdit le recours au travail forcé et au travail des enfants à toutes les étapes des activités commerciales de nos fournisseurs. Si Xplore a des motifs raisonnables de croire qu’une société avec laquelle



nous faisons affaire ne respecte pas les principes en matière de main-d'œuvre et de droits de la personne décrits dans le présent code, que ce soit dans le cadre de ses propres activités ou de sa chaîne d'approvisionnement, Xplore a le droit de retenir les services d'un tiers pour effectuer une évaluation ou une vérification de la chaîne d'approvisionnement de cette société aux frais de celle-ci.

Les fournisseurs clés sont tenus d'examiner le contenu du code de conduite et d'y consentir, et tous les nouveaux fournisseurs seront tenus d'accepter le code de conduite dans le cadre de notre processus d'approvisionnement à l'avenir.

Les employés clés qui participent ou gèrent les activités d'approvisionnement de Xplore devront suivre une formation sur le travail forcé et le travail des enfants au cours de la Période de référence 2024.

Évaluation du risque lié à la chaîne d'approvisionnement

Xplore évalue le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement en exigeant de tous les fournisseurs qu'ils fournissent certains renseignements sur leurs propres activités au moment de leur intégration. Par exemple, Xplore demandera l'examen des propres codes de conduite du fournisseur, de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement et des engagements envers les politiques internationales en matière de main-d'œuvre et d'approvisionnement. Lorsque Xplore détermine que les pratiques de fabrication ou d'approvisionnement d'un fournisseur potentiel posent un risque de pratiques de travail potentiellement illégales ou contraires à l'éthique, un examen plus approfondi est effectué pour déterminer si l'entité est un partenaire d'approvisionnement convenable.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, Xplore a demandé et examiné la documentation mise à jour des fournisseurs qui s'appliquait pendant la Période de référence.

Remédiation

Xplore n'a relevé aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants dans sa propre société ou sa chaîne d'approvisionnement au cours de la Période de référence. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise, notamment des mesures visant à remédier à la perte de revenu subie par les familles les plus vulnérables.

Signalement des cas de non-conformité

Nous avons mis en place des mécanismes de signalement afin que les employés et les parties prenantes externes puissent signaler les comportements contraires à l'éthique, notamment notre code de conduite des employés et notre code de conduite des fournisseurs.



Les employés, les contractuels et les entrepreneurs indépendants peuvent signaler toute inconduite réelle ou perçue au moyen d'un mécanisme de signalement en ligne confidentiel et anonyme géré par un tiers (clearviewconnects.com). Lorsqu'une plainte est reçue, elle est attribuée au personnel approprié de Xplore, fait l'objet d'une enquête approfondie et une réponse est remise à la personne qui a déposé la plainte.

Les parties prenantes qui n'ont pas accès à ce système de signalement confidentiel peuvent signaler toute inconduite réelle ou perçue, et en particulier toute violation de notre code de conduite des fournisseurs, directement à Xplore, à l'adresse suivante : procurement@xplore.ca.

5.0 Approbation et attestation

Ce rapport s'applique à Xplore inc., qui est assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Xplore conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi.

J'ai le pouvoir de lier Xplore inc. Je rédige l'attestation suivante en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration de Xplore inc. et au nom de son conseil d'administration.

J'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants, pour l'application de la Loi, pour l'année indiquée ci-dessus.

Version anglaise signée

Rizwan Jamal